

## Compte rendu de séance

### Séance du 8 Juin 2020

L' an 2020 et le 8 Juin à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , Salle de la mairie sous la présidence de LEROUX Bruno Maire

**Présents** : M. LEROUX Bruno, Maire, Mmes : BIZET Mireille, DUVAL Brigitte, FAYEL Magali, FOURNIER Sophie, GILLOUARD Anne-Reine, OZEL Agnès, ROUSSEL Gwenaëlle, MM : BESLON Bruno, DOMINGUES Bruno, LAMERANT Dominique, LEVAVASSEUR Franck, REBOUD Thierry, WOLEZYK Ronald

Absent(s) ayant donné procuration : M. LE PECHOUX Patrice à M. LEROUX Bruno

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 03/06/2020

**Date d'affichage** : 03/06/2020

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture  
le : 18/06/2020

et publication ou notification  
du : 18/06/2020

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BIZET Mireille

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Délibération sur le nombre des membres du CCAS - 2020-012

Nomination des membres du CCAS - 2020-013

Délibération désignant des délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal du Regroupement Scolaire. - 2020-014

Autorisation permanente et générale des poursuites. - 2020-015

Délibération désignant le représentant aux secteurs locaux d'énergie - 2020-016

Commissions Communale - 2020-017

Délibération sur le nombre des membres du CCAS  
réf : 2020-012

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le nombre des membres du CCAS à 8.

4 Membres du Conseil Municipal

4 Membres volontaires issus de la population communale.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Nomination des membres du CCAS  
réf : 2020-013

Monsieur LEROUX Bruno, maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

En ce début de mandature municipale, notre conseil municipal doit élire la moitié des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale. Je vous rappelle que par délibération du 8 juin 2020 , nous avons fixé à 8 le nombre de membres de ce conseil d'administration.

En application de l'article R 123-8 du code de l'action sociale et des familles, cette élection doit se dérouler à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R 123-7 et R 123-8,

Vu sa délibération du 8 juin 2020 fixant le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

Vu le procès verbal de sa séance d'installation du 28 mai 2020 ,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

#### **DÉCIDE :**

De procéder ainsi qu'il suit à l'élection de ses représentants au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

Les listes de candidats présentées par des conseillers municipaux sont les suivantes :

- **1<sup>re</sup> liste :**
- Bruno LEROUX
- Agnès OZEL
- Mireille BIZET
- Franck LEVAVASSEUR

L'élection se déroule au scrutin secret.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- nombre de sièges à pourvoir : 4
- nombre de votants : 15
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 15
- quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir : 15/4

Ont obtenu (1) :

Listes de candidats	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste de voix	Nombre de sièges attribués au plus fort reste	Nombre total de sièges attribués
1 <sup>re</sup> liste	15	4	.....	.....	4
				.	
Total	15	4	.....	.....	4
				.	

Sont donc proclamés élus membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- **1<sup>re</sup> liste :**
- Bruno LEROUX
- Agnès OZEL
- Mireille BIZET
- Franck LEVAVASSEUR

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération désignant des délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal du Regroupement Scolaire.  
réf : 2020-014

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 7 mars 1979 portant création du :

- Syndicat Intercommunal du Regroupement Scolaire.

Vu l'article 4 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,  
Considérant qu'il convient de désigner trois délégués titulaires de la commune auprès du  
Syndicat Intercommunal du Regroupement Scolaire.  
Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue  
des suffrages, à l'élection des délégués titulaires,

### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15

A déduire : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Bruno LEROUX 15 voix
- Agnès OZEL 15 voix
- Bruno BESLON 15 voix

Bruno LEROUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué

Agnès OZEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée délégué

Bruno BESLON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué

### **DESIGNE :**

Les délégués titulaires sont :

A: Bruno LEROUX

B: Agnès OZEL

C: Bruno BESLON

Le délégué suppléant est :

A: Magali FAYEL

Et transmet cette délibération au président du SIRS.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Autorisation permanente et générale des poursuites.  
réf : 2020-015

Vu l'article R1617-24 du CGCT,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que Monsieur LEROUX Bruno, maire de la commune, donne au trésorier de la collectivité l'autorisation d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par mes soins.

Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel du maire et concerne les budgets suivants :

- Budget général de la commune M14
- Budget CCAS M14

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération désignant le représentant aux secteurs locaux d'énergie  
réf : 2020-016

Monsieur le Maire rappelle que la commune est membre du Syndicat d'Energie de l'Oise.

Pour représenter la commune au sein de cette structure intercommunale, il y a lieu de nommer 1 représentant titulaire.

Suite aux élections municipales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 février 2020 validant les statuts du syndicat d'Energie de l'Oise;

DESIGNE en qualité de représentant pour siéger au sein du SLE Pays de Bray Vexin :  
- Monsieur LEROUX Bruno.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Commissions Communale  
réf : 2020-017

#### CHEMINS RURAUX :

**Titulaires** : Le Maire Bruno LEROUX et Messieurs Franck LEVAVASSEUR, Bruno BESLON, Dominique LAMERANT, Patrice LE PECHOUX et Ronald WOLEZYK

**Comité consultatif** : Monsieur Laurent COET

#### FETES & CEREMONIES :

**Titulaires** : Le Maire Bruno LEROUX et Monsieur Franck LEVAVASSEUR, Madame Agnès OZEL et Madame Gwenaëlle ROUSSEL

**Comité consultatif** : Madame Marion LEVAVASSEUR

EGLISE ET CALVAIRE :

**Titulaires :** Le Maire Bruno LEROUX et Messieurs Franck LEVAVASSEUR, Dominique LAMERANT, Ronald WOLEZYK, Bruno DOMINGUES et Madame Anne-Reine GILLOUARD

**Comité consultatif :**

BATIMENTS :

**Titulaires :** Le Maire Bruno LEROUX et Messieurs Bruno BESLON, Dominique LAMERANT, Thierry REBOUD et Bruno DOMINGUES et Madame Sophie FOURNIER

**Comité consultatif :**

TRAVAUX :

**Titulaires :** Le Maire Bruno LEROUX et Messieurs Bruno BESLON, Dominique LAMERANT, Patrice LE PECHOUX et Bruno DOMINGUES et Mesdames Sophie FOURNIER, Magali FAYEL, Brigitte DUVAL et Mireille BIZET

SECURITE DU VILLAGE :

**Titulaires :** TOUT LE CONSEIL MUNICIPAL

**Comité consultatif :** Monsieur Laurent COET

FLEURISSEMENT DU VILLAGE :

**Titulaires :** Le Maire Bruno LEROUX, Monsieur Ronald WOLEZYK et Mesdames Mireille BIZET, Gwenaëlle ROUSSEL et Magali FAYEL

**Comité consultatif :** Madame Stéphanie PETIT

COMMUNICATION :

**Titulaires :** Le Maire Bruno LEROUX, Monsieur Bruno BESLON et Mesdames Agnès OZEL, Anne-Reine GILLOUARD, Mireille BIZET et Gwenaëlle ROUSSEL

**Comité consultatif :**

ANCIENS COMBATTANTS :

**Titulaires :** Monsieur Thierry REBOUD et Mesdames Agnès OZEL et Sophie FOURNIER

CIMETIERE :

**Titulaires :** Le Maire Bruno LEROUX, Messieurs Franck LEVAVASSEUR, Ronald WOLEZYK et Madame Anne-Reine GILLOUARD

**Comité consultatif :** Monsieur Jean-Pierre ROUILLON

**FINANCES : TOUT LE CONSEIL – PAS DE COMITE CONSULTATIF**

**APPELS D'OFFRES :**

**Titulaires :** Le Maire Bruno LEROUX, Messieurs Franck LEVAVASSEUR, Ronald WOLEZYK, Dominique LAMERANT, Thierry REBOUD et Mesdames Mireille BIZET et Sophie FOURNIER

**PAS DE COMITE CONSULTATIF**

**URBANISME :** Le Maire Bruno LEROUX, Messieurs Bruno DOMINGUES, Patrice LE PECHOUX et Franck LEVAVASSEUR

**PAS DE COMITE CONSULTATIF**

**GESTION DU MATERIEL COMMUNAL :**

**Titulaires :** Le Maire Bruno LEROUX, Messieurs Bruno BESLON, Dominique LAMERANT et Ronald WOLEZYK et Mesdames Magali FAYEL et Sophie FOURNIER

**PAS DE COMITE CONSULTATIF**

**GESTION DU CANTONNIER :** Le Maire Bruno LEROUX, Messieurs Bruno BESLON, Bruno DOMINGUES, et Franck LEVAVASSEUR et Madame Magali FAYEL

**ETAT CIVIL :**

**Titulaires :** Le Maire Bruno LEROUX, Monsieur Bruno BESLON, et Mesdames Magali FAYEL et Gwenaëlle ROUSSEL

**CONSEILLER DEFENSE : Monsieur Thierry REBOUD**

**SECTEUR LOCAL D'ÉNERGIE :**

**Titulaire :** Le Maire Bruno LEROUX

**Suppléant :** Monsieur Ronald WOLEZYK

**SMOTHD :**

**Titulaire :** Le Maire Bruno LEROUX

**Suppléant :** Monsieur Bruno BESLON

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 19h32

En mairie, le 16/06/2020  
Le Maire  
Bruno LEROUX

A blue circular official stamp of the Mairie du Vaurou is visible. The stamp contains the text "MAIRIE DU VAUROU" at the top and "R.S.P." at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a bird, possibly a heron or egret, standing on a base. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, extending to the left and right.